



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

GHANA

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Ghana est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Ghana.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS ÉCONOMIQUES	4
2.1 Politique budgétaire	4
2.2 Politique monétaire	5
2.3 Évolution de l'inflation	6
2.4 Évolution des taux d'intérêt	6
2.5 Évolution des taux de change	7
2.6 Politique relative au secteur extérieur	7
2.7 Dette extérieure et dette intérieure	7
3 RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES DU GHANA	8
3.1 Le système commercial multilatéral	8
3.2 Intégration régionale	10
3.2.1 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)	10
3.2.2 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	10
3.2.3 Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE	11
3.3 Commerce bilatéral	11
3.3.1 APEi Ghana-UE	12
3.3.2 Accord de partenariat commercial entre le Ghana et le Royaume-Uni	12
3.3.3 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA)	12
4 CADRE DES POLITIQUES SECTORIELLES DU GHANA	12
4.1 Programme de transformation industrielle	12
4.1.1 Industries stratégiques	13
4.1.2 Un district, une usine	14
4.1.3 Politique nationale en faveur des MPME et de l'entrepreneuriat	14
4.2 Stratégie nationale de développement des exportations (NEDS)	15
4.3 Réformes de la réglementation des entreprises	15
5 ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE	15
6 CONCLUSION	16

1 INTRODUCTION

1.1. Le Ghana se situe sur le golfe de Guinée (Afrique de l'Ouest) et sa population s'élève à environ 31 millions d'habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,1%. Le Ghana a une superficie terrestre totale de 238 540 km² et une façade atlantique longue de 540 km.

1.2. Le Ghana a accédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en octobre 1957 après avoir obtenu son indépendance en mars de cette même année, et est devenu un membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995. Il est un fervent adepte des principes du système commercial multilatéral et continue de déployer des efforts pour mettre en œuvre des politiques compatibles avec les règles de l'OMC.

1.3. Les réformes ambitieuses, y compris dans le secteur bancaire, et les solides politiques déflationnistes mises en œuvre entre 2017 et 2019 ont permis d'asseoir l'économie du Ghana sur une base saine. L'économie a enregistré une forte croissance du PIB, s'élevant en moyenne à 7% et tirée principalement par les secteurs des services et de l'industrie, et une inflation à un chiffre (7,9% en 2019), parallèlement à une baisse des taux d'intérêt, à la résorption des déficits budgétaires, qui se sont établis à 4,8% du PIB en 2019 après trois années consécutives d'excédents primaires, et à des politiques améliorées de gestion de la dette publique qui ont remodelé le profil de la dette en passant d'instruments à court terme à des instruments à moyen et long termes, afin d'alléger la charge du service de la dette et de créer une certaine marge de manœuvre budgétaire pour l'instauration d'initiatives politiques en faveur de la croissance. En outre, la Banque centrale a mené à bien des réformes globales du secteur bancaire en 2019, qui ont permis d'améliorer la capitalisation, la solidité et la liquidité des banques, lesquelles sont ainsi plus à même de soutenir le programme de croissance et de développement du pays. Sur le plan extérieur, le solde de la balance des paiements courants s'est nettement amélioré grâce à trois années consécutives d'excédents commerciaux et de déficits en baisse, ainsi qu'à de solides réserves de change, alimentées par d'importants flux entrants d'investissement étranger direct (IED) et une relative stabilité du taux de change.

1.4. Sur la base de ces indicateurs, le début de l'année 2020 a été marqué par un fort optimisme dans l'optique de consolider les progrès réalisés au cours des années précédentes. Pour cela, le pays s'est appuyé sur l'établissement de politiques monétaires et budgétaires solides et complémentaires pour l'année, dont :

- des politiques monétaires prudentes destinées à ramener l'inflation vers l'objectif central de 8%, avec un taux de change stable. L'assainissement réussi du secteur financier avait permis d'améliorer les règles prudentielles, de renforcer l'efficacité et de recentrer le secteur sur son rôle d'intermédiaire pour financer les besoins de croissance du pays;
- la politique budgétaire a été orientée vers des réformes fiscales vigoureuses et des initiatives en faveur de la croissance dans les secteurs agricole et industriel afin d'accroître la capacité de production de l'économie;
- d'autres réformes structurelles ont été engagées en vue d'accroître l'efficacité du secteur public, en s'appuyant sur la numérisation pour formaliser l'économie et améliorer la facilité de faire des affaires.

1.5. Comme dans d'autres pays, l'apparition de la pandémie de coronavirus à la fin de l'année 2019 (COVID-19) a posé certaines difficultés à l'économie ghanéenne en 2020. Elle a notamment entraîné des pertes d'emplois, des manques à gagner imprévus et une augmentation des dépenses publiques destinées à atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné un creusement du déficit budgétaire et une hausse du niveau d'endettement. Les effets sans précédent de la pandémie de COVID-19 ont conduit à la suspension des règles de responsabilité budgétaire prévues à l'article 3 1) de la Loi de 2018 sur la gestion responsable des finances publiques (Loi n° 982).

1.6. Des interventions et des mesures opportunes ont été mises en œuvre pour contenir la propagation du coronavirus, sauver des vies, protéger les moyens de subsistance, soutenir les entreprises et préserver les emplois qui auraient sans cela été perdus. Des données récentes montrent des signes d'une forte reprise économique en 2021. L'inflation, qui, au plus fort de la

pandémie, s'élevait à 11,4%, est tombée à 7,5% en mai 2021, avant de remonter à 10,6% en septembre 2021 en raison des pressions exercées sur les prix des denrées alimentaires. En outre, la monnaie locale, le cedi ghanéen, est restée relativement stable au cours des quatre dernières années, même pendant celle de la pandémie.

1.7. À moyen terme, la Banque du Ghana continuera à mettre en œuvre une politique monétaire prudente afin de maintenir l'inflation dans les limites de l'objectif de 8%, à plus ou moins 2% près. En outre, des politiques visant à résorber les excès budgétaires liés à la COVID-19 et à ramener la dette publique à des niveaux viables sont en cours de mise en œuvre.

2 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

2.1 Politique budgétaire

2.1. La croissance générale enregistrée par le Ghana et son environnement macroéconomique relativement stable lui ont permis de passer d'une économie à faible revenu à une économie à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dotée d'une base solide en termes de services et d'industrie, qui stimule la croissance.

2.2. L'adoption en 2018 d'une nouvelle année de référence pour le PIB (2013 au lieu de 2006) a entraîné des ajustements de la taille de l'économie, des taux de croissance du PIB, des contributions sectorielles et de tous les indicateurs économiques connexes en pourcentage du PIB. La caractéristique la plus remarquable après l'adoption de la nouvelle année de référence a été l'augmentation de 26% de la taille du PIB pour l'année de référence 2013, le secteur des services ayant été celui qui a le plus contribué au PIB. La pandémie de COVID-19 a mis un terme à la croissance rapide enregistrée par le Ghana au fil des ans. Le confinement partiel imposé en mars 2020 pour contenir la propagation du virus a entraîné l'arrêt brutal de l'activité économique, dans un contexte de forte baisse des exportations de produits de base. L'économie avait enregistré une croissance moyenne de 7% entre 2017 et 2019, avant de connaître une forte contraction au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020 en raison de la pandémie. Le taux de croissance annuel du PIB s'est élevé à 0,4% en 2020. Cette année-là, les contributions au PIB des principaux secteurs de l'économie – à savoir l'agriculture, les services et l'industrie (y compris le pétrole) – ont augmenté de 7,4%, 1,5% et 3,6%, respectivement. Toujours en 2020, le revenu par habitant du Ghana était de 2 213,0 USD, avec un PIB de 66,1 milliards d'USD, soit une baisse de 1% par rapport au revenu par habitant de 2019, qui s'élevait à 2 257 USD, avec un PIB de 64,2 milliards USD.

2.3. Depuis 2017, les objectifs de la politique budgétaire ghanéenne sont alignés sur les objectifs macroéconomiques généraux de stabilité en vue d'une croissance et d'un développement accélérés. À cet égard, la politique budgétaire a été orientée vers la formalisation de l'économie, des réformes fiscales vigoureuses et des initiatives en faveur de la croissance dans les secteurs agricole et industriel afin d'accroître la capacité de production de l'économie.

2.4. Le déficit budgétaire, qui s'élevait à 7,8% du PIB en 2016, a chuté à 4,8% en 2019, principalement grâce aux mesures d'assainissement des finances publiques du gouvernement et au respect de la Loi sur la gestion responsable des finances publiques, qui a plafonné le déficit annuel à 5% du PIB. Cependant, en 2020, le déficit budgétaire est passé à 11,7% du PIB en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné des manques à gagner imprévus et une augmentation des dépenses destinées à atténuer les conséquences sociales et économiques de la pandémie. Le total des recettes et des dons pour l'exercice budgétaire 2020 était de 55 132 millions de GHS, soit l'équivalent de 14,4% du PIB, alors que l'objectif révisé était de 53 667 millions de GHS, ou 13,9% du PIB. En raison des dépenses plus élevées que prévues dues à la pandémie de COVID-19, les dépenses totales (y compris le règlement des arriérés) pour la période considérée se sont élevées à 100 053 millions de GHS, soit 26,1% du PIB, contre un objectif de 97 740 millions de GHS, ou 25,4% du PIB.

2.5. À moyen terme, la politique budgétaire vise à faire preuve de prudence au niveau macrobudgétaire, afin de rétablir la stabilité et la croissance économiques, de favoriser un écosystème financier résilient et de saisir l'occasion offerte par la crise pour transformer la structure de l'économie. Le budget 2021 a remis la politique budgétaire sur la voie de l'assainissement; en effet, d'après les prévisions, le déficit devait tomber à 9,5% du PIB avant la fin de 2021 et devrait se résorber à 5% d'ici à 2024. Cela permettrait d'assurer la viabilité de la dette à moyen terme. Les

données budgétaires provisoires pour le premier semestre de 2021 montrent que le total des recettes et des dons s'est élevé à 28,3 milliards de GHS, soit 6,5% du PIB, contre un objectif programmé de 32,4 milliards de GHS (ou 7,5% du PIB). Pour cette même période, les dépenses totales, y compris le règlement des arriérés, se sont élevées à 50,6 milliards de GHS, soit 11,7% du PIB, contre un objectif programmé de 55,1 milliards de GHS (12,7% du PIB). Le déficit budgétaire pour la période a été financé par des sources étrangères et nationales.

2.6. Le gouvernement a mis en place les mesures suivantes pour redynamiser l'économie à moyen terme:

- Mise en œuvre du Programme ghanéen d'atténuation des effets de la COVID-19 et de redynamisation du soutien aux entreprises (Ghana CARES). Ce programme vise à soutenir le secteur privé afin d'accélérer l'industrialisation, de renforcer le remplacement des importations par des produits compétitifs et de tirer parti de la numérisation pour accroître la productivité et créer des emplois. Le Programme Ghana CARES comprend deux phases et sera mis en œuvre sur trois ans et demi. La phase I du programme est la phase de stabilisation, fondée sur les mesures immédiates destinées à sauver des vies que le gouvernement a prises en réponse à la pandémie. La phase II du programme, qui a débuté en 2021 et devrait s'achever en 2023, est axée sur la redynamisation et la transformation de l'économie.
- Poursuite d'une stratégie d'endettement à moyen terme axée sur une combinaison de financements appropriée afin d'atténuer les coûts et les risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur le portefeuille de la dette, et allongement de la structure des échéances des titres nationaux afin de réduire le risque de refinancement.

2.7. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour mener à bien le programme de développement du Ghana, convaincu que l'utilisation de la technologie améliore l'efficacité, la traçabilité des transactions et la prestation des services publics, et qu'elle favorisera considérablement la transformation. Les principales étapes de la formalisation de l'économie nationale sont les suivantes:

- La mise en œuvre du Système intégré de gestion douanière, qui vise à accroître l'efficacité des services portuaires, à réduire les coûts et les délais des opérations portuaires et à augmenter les recettes fiscales.
- La mise en place d'un système d'adressage numérique, d'un système d'identification national, de l'interopérabilité des systèmes de paiement et de la plate-forme Ghana.Gov. L'introduction de la carte d'identité ghanéenne, qui est liée aux numéros d'identification fiscale, a élargi l'assiette fiscale.
- L'introduction d'un code QR universel qui permet aux consommateurs d'effectuer des paiements instantanés pour des biens et des services à partir de différentes sources, y compris des comptes bancaires, des portefeuilles mobiles et des cartes.
- La mise en place de l'initiative relative à l'assurance des recettes et à la mise en conformité (RACE) pour compléter les efforts de transformation de l'Administration fiscale du Ghana. L'initiative RACE vise à identifier et à éliminer les pertes de recettes dans des domaines tels que le ravitaillement en pétrole, les exportations d'or et de minéraux, les opérations portuaires, le transit de marchandises, l'entreposage, les contrôles à la frontière et l'exploitation des zones franches. Elle devrait ainsi permettre d'accroître la mobilisation des recettes intérieures, d'élargir l'assiette fiscale et de garantir le respect des obligations fiscales.

2.2 Politique monétaire

2.8. Comme dans d'autres pays, la politique monétaire ghanéenne est passée par différentes étapes. Ces dernières sont: le régime de contrôle, le ciblage monétaire et le ciblage de l'inflation.

2.9. Depuis 2007, la politique monétaire met l'accent sur la stabilité des prix et des taux de change, qui sont des éléments clés pour la création d'un climat propice à la réalisation d'une croissance économique durable.

2.10. Dans le but de renforcer la Banque centrale dans la mise en œuvre de la politique monétaire, le Parlement a adopté la Loi de 2002 sur la Banque du Ghana (Loi n° 612), modifiée par la Loi n° 918. Cette loi a :

- renforcé l'objectif premier de la politique monétaire, qui est "la stabilité du niveau général des prix";
- prévu l'établissement d'un comité de la politique monétaire;
- accordé à la Banque centrale son indépendance sur le plan opérationnel; et
- imposé à la Banque centrale de promouvoir la croissance économique et d'assurer la stabilité financière sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix et indépendamment des instructions du gouvernement ou de toute autre autorité.

2.11. La politique monétaire, dans le cadre du régime actuel de ciblage de l'inflation, a joué un rôle essentiel dans la stabilisation de l'économie et dans la réduction drastique de l'instabilité des taux d'inflation et des anticipations inflationnistes.

2.12. Le mandat légal de la Banque centrale est profondément ancré dans un regain d'intérêt public pour la politique économique et dans une augmentation de l'aversion pour l'inflation et de la conscience de l'importance de la stabilité pour l'amélioration du niveau de vie des Ghanéens.

2.13. Dans le cadre des objectifs plus larges de la politique macroéconomique, la politique monétaire en 2021 a été axée sur le maintien de l'inflation dans la fourchette cible à moyen terme de 8,2%, après la flambée de l'inflation au début de la pandémie de COVID-19.

2.14. La croissance de la masse monétaire au sens large, y compris les dépôts en devises (M2+), est tombée de 42,4% en 2008 à 24,8% en août 2020, puis à 20,2% en août 2021. La croissance de la M2+ en août 2021 a été tirée par les avoirs intérieurs nets du système bancaire, qui ont augmenté de 28,1%, alors que les avoirs extérieurs nets ont diminué de 11,2%. Cette évolution tient largement aux politiques de soutien monétaire et budgétaire mises en œuvre afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19.

2.3 Évolution de l'inflation

2.15. L'inflation globale a, d'une manière générale, suivi une tendance à la baisse après avoir culminé à 19,2% en mars 2016, et s'établissait à 11,8% à la fin de l'année 2017. Le gouvernement a atteint la fourchette de son objectif d'inflation à moyen terme entre février 2018 et mars 2020, le niveau d'inflation ayant continué de baisser et étant resté globalement inférieur à 8% pendant cette période. L'inflation a toutefois augmenté brusquement en avril 2020 pour culminer à 11,4% en juillet 2020, en raison principalement des achats de panique liés au confinement partiel de trois semaines décrété à Accra et Koumassi afin de réduire la propagation de la COVID-19. Par la suite, l'inflation a fortement diminué, passant de 10,4% en décembre 2020 à 7,5% en mai 2021, grâce à une politique monétaire solidement ancrée, à la stabilité du taux de change et à l'évolution favorable de la base alimentaire par rapport à l'année précédente. L'inflation s'est ensuite brusquement accélérée pour atteindre 10,6% en septembre 2021, en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires due en partie à des retards dans les récoltes, à des goulets d'étranglement dans l'approvisionnement en intrants et à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, ainsi qu'à des ajustements des prix des carburants.

2.4 Évolution des taux d'intérêt

2.16. Globalement, les taux du marché monétaire ont suivi une tendance à la baisse au cours des trois dernières années, en raison des mesures monétaires et budgétaires prudentes. Toutefois, les pressions budgétaires occasionnées par la pandémie de COVID-19 ont entraîné une légère tendance à la hausse du taux d'intérêt au cours du premier trimestre de 2020. Par la suite, le taux d'intérêt a

repris sa tendance à la baisse jusqu'en août 2021. Le taux d'escompte des bons du Trésor à 91 jours est tombé de 14,5% en 2018 à 12,5% à la fin du mois d'août 2020, tandis que le taux d'escompte des bons du Trésor à 182 jours est tombé de 14,9% à 13,3% sur la même période. Le taux interbancaire moyen pondéré est tombé de 16,1% à 12,6% sur cette même période, reflétant en grande partie l'amélioration des conditions de liquidité sur le marché interbancaire qui s'est répercutée sur les taux prêteur.

2.5 Évolution des taux de change

2.17. Le Ghana maintient encore un régime de taux de change flexibles, même si l'incidence possible sur l'inflation de toute instabilité du marché des changes est suivie avec la plus grande attention. Depuis 2017, le cedi est resté relativement stable, même pendant la période de pandémie, grâce aux politiques monétaires et budgétaires prudentes et à la forte accumulation de réserves rendue possible par l'afflux important d'investissement étranger direct (IED) et l'augmentation des recettes de certaines exportations de produits de base du Ghana. Pendant la période considérée, le cedi ghanéen est passé d'une dépréciation de 15,7% face au dollar EU en 2016 à une dépréciation de 3,9% sur le marché interbancaire en 2020. La dépréciation cumulée du cedi face au dollar EU a de nouveau ralenti durant les neuf premiers mois de 2021, s'établissant à 1,8%.

2.6 Politique relative au secteur extérieur

2.18. Avant 2020, le secteur extérieur du pays se caractérisait par une amélioration substantielle du compte courant, avec trois années consécutives d'excédents commerciaux, d'importantes réserves de change et une relative stabilité du taux de change. La pandémie de COVID-19 a toutefois beaucoup nui à la position du secteur extérieur du Ghana. Le déficit du compte courant s'est légèrement creusé pour atteindre 3,1% du PIB en 2020, la baisse des exportations de pétrole ayant été partiellement compensée par la hausse du prix de l'or, la résilience des envois de fonds privés et la baisse des importations. Les résultats relativement bons du secteur extérieur ont conduit à une amélioration de la position des réserves, qui se sont élevées à 11,4 milliards d'USD, soit l'équivalent de 5,2 mois d'importations en août 2021 et l'une des valeurs les plus élevées jamais enregistrées. Ce chiffre est à comparer avec les réserves de 9,2 milliards d'USD, équivalant à 4,0 mois d'importations, qui existaient à la même période de l'année précédente. La forte accumulation de réserves est liée à d'importants flux entrants d'investissement étranger direct, à la résilience des envois de fonds, à l'émission réussie d'euro-obligations en 2019 et 2021, et au fonds du FMI de 1 milliard d'USD pour la reprise après la COVID-19. Mais la position des réserves reste menacée par le fléchissement des prix des exportations de produits de base, notamment l'or, parallèlement à la hausse des importations du fait de la réouverture progressive de nombreuses économies, ainsi que par les préoccupations liées au risque souverain sur fond d'augmentation de l'encours de la dette.

2.7 Dette extérieure et dette intérieure

2.19. La gestion de la dette publique a été améliorée et restructurée avant 2020, en transférant la dette d'instruments à court terme vers des instruments à moyen et long termes afin d'alléger la charge du service de la dette et de créer une marge de manœuvre budgétaire pour des initiatives politiques en faveur de la croissance. L'arrivée de la pandémie de COVID-19 a toutefois entraîné un important déficit de financement budgétaire en 2020, en raison d'une baisse imprévue des recettes et d'une augmentation des dépenses visant à limiter les conséquences sociales et économiques de la pandémie. À la fin du mois de juillet 2021, la dette extérieure du Ghana s'élevait à 28,0 milliards d'USD, contre 24,7 milliards d'USD à la fin de 2020 et 20,3 milliards d'USD à la fin de 2019. Cela représentait 48,4% de la dette publique totale. L'augmentation de l'encours de la dette extérieure s'explique principalement par l'émission d'euro-obligations en 2019 et 2021, les effets de la pandémie COVID-19 et le passif éventuel. En pourcentage du PIB, la dette extérieure est passée de 32,1% en décembre 2019 à 37,0% en décembre 2020 et à la fin du mois de juillet 2021.

Tableau 2.1 Principaux indicateurs économiques

Principaux indicateurs économiques aux dates indiquées						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB réel (%)	2,1	3,4	8,1	6,2	6,5	0,4
Inflation						
Glissement annuel; en fin de période (%)	17,7	15,4	11,8	5,8	7,8	10,5
Moyenne annuelle (%)	17,1	17,5	12,4	7,8	7,1	9,9
Taux de change (taux de transaction en fin de période)						
GHS/USD	3,8	3,9	4,4	4,6	5,2	5,6
GHS/Livre sterling	5,6	5,2	6,0	6,2	7,3	7,9
GHS/euro	4,2	4,4	5,3	5,5	6,2	7,0
Prix des produits de base						
Cacao (USD/t)	3 093,1	2 892,0	2 029,4	2 293,8	2 340,8	2 370,0
Or (USD/onçe d'or fin)	1 159,3	1 248,3	1 257,6	1 269,2	1 392,2	1 771,0
Pétrole, brut IPE-Brent (USD/baril)	52,4	44,0	54,4	71,1	63,2	43,9
Secteur extérieur						
Exportations de marchandises et de services (millions d'USD)	10 321,2	11 138,3	13 834,8	14 942,7	15 667,5	14 471,5
Importations de marchandises et de services (millions d'USD)	13 465,1	12 920,1	12 647,8	13 134,1	13 410,7	12 428,6
Balance des opérations courantes (millions d'USD)	-2 823,60	-2 840,70	-2 003,70	-2 043,90	-1 864,00	-2 134,20
Balance des paiements globale (millions d'USD)	15,89	-247,43	-1 091,44	671,52	-1 341,31	367,50
Indice des termes de l'échange (2015 = 100)	100,00	99,34	91,36	94,19	95,60	102,58
Réserves internationales brutes (fin de période, millions d'USD)	5 884,7	6 161,8	7 554,8	7 024,8	8 418,1	8 624,4
Mois d'importations de marchandises et de services	3,5	3,5	4,3	3,6	3,9	4,0
Dettes extérieures (millions d'USD)	15 781,90	16 461,00	17 157,00	17 868,50	20 349,40	24 715,80
Taux d'intérêt (%)						
Taux de référence de la Banque du Ghana	26,9	26,7	20	17	16	14,5
Bons du Trésor à 91 jours	21,86	16,14	13,3	14,6	14,7	14,1
Bons du Trésor à 182 jours	24,4	18,5	10,4	15	15,1	14,1
Billet à 1 an	22,7	21,5	15,0	15,5	17,3	15,9
Billet à 2 ans	23,3	22,5	17,5	19,5	21	18,5
Croissance des agrégats monétaires (glissement annuel)						
Base monétaire	24,2	29,6	7,0	29,5	34,4	25,0
Liquidité totale (M2+)	22,40	23,38	15,57	15,4	21,7	29,6
Masse monétaire au sens large (M2)	22,2	24,4	17,9	15,7	16,1	35,0
PIB nominal (millions de GHS)	183 526	219 595	262 798	308 587	356 544	383 486
Budget de l'État (% du PIB)						
Recettes intérieures	16,0	14,8	15,2	15,1	14,6	14,1
Dons	0,9	0,5	0,6	0,3	0,3	0,3
Dépenses totales	20,3	23,3	19,8	18,9	19,0	25,6
Solde global (y compris les dons)	-5,1	-6,0	-4,7	-3,8	-4,7	-11,7
Solde primaire intérieur	3,0	0,4	2,6	2,2	1,8	-3,3

Source: Banque du Ghana (BoG).

3 RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES DU GHANA

3.1 Le système commercial multilatéral

3.1. Le Ghana est favorable au maintien d'un système commercial multilatéral fonctionnant bien et produisant des résultats favorables au développement. La récente pandémie mondiale a renforcé l'importance de l'OMC et le rôle qu'elle pourrait jouer pour assurer une reprise plus rapide après la pandémie. En conséquence, le Ghana continuera à dialoguer avec l'ensemble des Membres de l'OMC afin de faire en sorte que cette dernière apporte une contribution positive aux efforts de reprise économique mondiale, y compris en veillant à ce que les politiques adoptées par les Membres soient favorables au développement. Conformément à la cible 14.6 des Objectifs de développement durable (ODD), les Membres de l'OMC doivent conclure un accord sur les subventions à la pêche visant à réduire la surpêche, la surcapacité et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Le Ghana est résolu à continuer de participer de manière constructive à ces négociations afin de s'assurer que les Membres répondent aux attentes de la cible 14.6 des ODD tout en veillant à ce que le traitement spécial et différencié reste un élément central de tout résultat négocié.

3.2. Une fois encore, pour que l'OMC produise des résultats favorables au développement, le Ghana continuera à dialoguer avec les Membres pour traiter de manière rapide les questions relatives à la réforme de l'Organisation. Pour ce faire, l'existence d'un système de règlement des différends à deux

niveaux fonctionnant bien est une condition préalable. En plus de s'assurer que l'OMC reste l'organisation mondiale de premier plan responsable de la négociation des règles du commerce mondial, avec une contribution spécifique au programme de l'après-COVID, le Ghana soutiendra les négociations et la conclusion d'un accord sur le commerce et la santé en réponse à la pandémie. Le pays estime qu'un système commercial multilatéral renforcé peut offrir de nouvelles possibilités commerciales susceptibles d'aider tous les Membres, et notamment ceux en développement et ceux comptant parmi les moins avancés, à réduire la pauvreté et à mettre leurs économies sur la voie de la croissance et du développement durables.

3.3. Le Ghana est d'avis que l'OMC doit rester l'instance de premier plan pour les négociations commerciales mondiales et il continuera de dialoguer activement avec les Membres en vue d'obtenir des résultats axés sur le développement:

- i. accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA): les négociations sur l'AMNA sont bloquées et les Membres n'ont pas réussi à s'entendre pour aller de l'avant. Cependant, leur importance pour le programme d'industrialisation du Ghana reste une priorité. Le pays n'a consolidé que 1,2% des droits de douane qu'il applique aux produits industriels dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Il met actuellement en œuvre un programme de transformation industrielle global qui vise à tirer parti des débouchés mondiaux. Pour y parvenir, les pratiques commerciales restrictives, telles que la progressivité des droits et les crêtes tarifaires, doivent être dûment réglementées dans le cadre du système commercial multilatéral. La relance des négociations sur l'AMNA offre donc beaucoup de perspectives pour le Ghana. Si les négociations venaient à reprendre, le pays, dans un esprit de compromis, serait disposé à augmenter le nombre de consolidations tarifaires pour rassurer les milieux d'affaires et les investisseurs quant à la stabilité, la sécurité, la sûreté et la prévisibilité de son environnement commercial. Dans la mesure où le Ghana est fortement dépendant des droits de douane comme source de recettes publiques pour son développement, il lui faudrait disposer d'une certaine marge de manœuvre à des fins fiscales et pour protéger ses industries naissantes afin de réaliser une industrialisation et une diversification rapides de sa base industrielle;
- ii. agriculture: dans le cadre du Cycle d'Uruguay, le Ghana a consolidé tous les droits visant les produits agricoles. Près de 99% de ces droits ont été consolidés à un taux plafond de 99%, à compter de 2004. Des taux consolidés plus bas de 40% et 50% ont été fixés pour quelques produits agricoles et s'appliquent depuis 1995. Cependant, le Ghana a maintenu pendant toutes ces années un taux appliqué maximal standard de 20% pour tous les produits agricoles, avec des taux plus bas (0%, 5% ou 10%) pour un quart de ces produits. Le pays a désormais adopté le tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont la structure tarifaire comporte cinq taux: 0%, 5%, 10%, 20% et 35%. Le Ghana n'accorde aucune subvention à l'exportation, ni aucun soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Toutefois, il n'est pas protégé contre les effets néfastes des subventions et du soutien de ce type accordés par certains Membres de l'OMC. Dans ce contexte, l'élimination totale des subventions à l'exportation prévue par les Décisions ministérielles de Bali et de Nairobi doit être pleinement mise en œuvre. La réduction substantielle du soutien interne par les Membres reste également une priorité pour le Ghana. Parmi les autres domaines des négociations sur l'agriculture qui intéressent particulièrement le Ghana figurent la réduction ou l'élimination des crêtes tarifaires et la progressivité des droits pour les produits présentant un intérêt à l'exportation pour le pays, la désignation par les pays en développement eux-mêmes des produits spéciaux qui devront faire l'objet d'une flexibilité dans le cadre des négociations et d'un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) destiné à faire face à la poussée des importations. L'érosion des préférences est aussi une question préoccupant le Ghana. Ce dernier espère que les négociations relatives à ces questions seront conclues d'une manière qui donnera un sens véritable au concept de traitement spécial et différencié;
- iii. règles: bien qu'il y ait eu peu d'activité dans ce domaine au cours des dernières années, en tant que pays engagé dans la négociation d'accords de libre-échange avec des pays développés dans le respect des dispositions de l'article XXIV du GATT de 1994, le Ghana est fortement intéressé par la modification de cet article pour y

introduire des flexibilités en faveur des pays en développement concluant des accords de ce type. Il prie donc instamment le Groupe de négociation sur les règles d'examiner sérieusement et rapidement les propositions présentées ces dernières années par le Groupe ACP et d'autres pays sur les accords commerciaux régionaux;

- iv. services: dans le cadre des négociations du Cycle d'Uruguay relatives aux services, le Ghana a pris des engagements dans les secteurs ci-après: services de télécommunication de base; services financiers (banque et assurance); services de transport (transport maritime); services d'éducation (enseignement secondaire et spécialisé); services de construction et services d'ingénierie connexes; et services relatifs au tourisme et aux voyages.

3.4. Ces domaines ont été soigneusement choisis en raison de la volonté du gouvernement d'attirer des investissements et des innovations technologiques vers ces secteurs pour en favoriser le développement. L'objectif était de permettre aux fournisseurs de ces services d'être plus compétitifs, d'offrir des tarifs plus bas aux consommateurs et de favoriser le développement efficace des autres secteurs de l'économie qui ont besoin de ces services comme facteurs de production.

3.5. Si les négociations venaient à progresser, le Ghana serait prêt à faire de nouvelles offres dans le cadre du traitement spécial et différencié. Pour établir ces offres, comme par le passé, il serait tenu compte des services dont la prestation ou la fourniture efficace pourrait contribuer au bon fonctionnement d'autres secteurs de l'économie. Les offres consisteront surtout en des améliorations des offres du Cycle d'Uruguay, compte tenu d'un environnement plus libéralisé. L'objectif principal du Ghana dans le secteur des services est d'asseoir et de renforcer ses capacités, son efficacité et sa compétitivité en matière d'offre intérieure, afin de mieux tirer parti des possibilités d'accès aux marchés dans les secteurs ou les modes pour lesquels il a une capacité d'offre.

3.6. Le Ghana attend de ses partenaires développés qu'ils ouvrent les secteurs et les modes de fourniture qui intéressent les pays en développement du point de vue des exportations, en particulier le mode 4. Les offres des pays développés Membres devraient tenir compte de l'article IV:1 de l'AGCS. Si les négociations venaient à progresser, le Ghana souhaiterait que la structure générale de l'AGCS soit maintenue. À l'instar de nombreux autres pays africains, le Ghana est également en faveur du maintien de l'approche ascendante de la "liste positive", qui lui permet de choisir les secteurs, sous-secteurs et modes de fourniture qui l'intéressent.

3.2 Intégration régionale

3.2.1 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

3.7. Le Ghana héberge le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Cinquante-quatre (54)¹ des cinquante-cinq (55) États membres de l'Union africaine sont signataires de l'Accord portant création de la ZLECAf. En décembre 2021, plus de 40 États membres avaient ratifié l'Accord en vue de sa mise en œuvre. Le commerce officiel dans le cadre de la ZLECAf a débuté le 1^{er} janvier 2021 et se poursuit depuis.

3.8. La phase II des négociations sur la ZLECAf, actuellement en cours, est axée sur l'investissement, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique, et la participation des femmes et des jeunes au commerce.

3.9. Un solide organe de règlement des différends a été créé dans le cadre de la ZLECAf pour s'occuper des différends commerciaux et autres questions connexes.

3.2.2 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

3.10. Le Ghana est résolu à renforcer son programme de coopération et d'intégration économiques régionales, et ce d'autant plus qu'il préside actuellement le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Il participe activement aux activités de la CEDEAO à tous les niveaux,

¹ L'Érythrée n'a pas encore signé l'Accord.

y compris la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil des ministres, les réunions de hauts fonctionnaires et le Parlement de la Communauté, etc.

3.11. S'agissant de la mise en œuvre des protocoles de la CEDEAO, des programmes d'intégration et des activités visant à promouvoir le commerce et l'investissement dans la sous-région, le Ghana a aligné ses politiques sur celles adoptées au niveau régional et respecte pleinement ses obligations dans les domaines suivants:

- i. **libre circulation des personnes:** le Ghana a supprimé les visas d'entrée et permis de séjour pour les ressortissants de la CEDEAO, adopté le passeport communautaire de la CEDEAO pour les voyages et mis en application le programme de carte brune de la CEDEAO;
- ii. **Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC):** le Ghana applique aussi pleinement le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC), au titre duquel les biens de la sous-région entrent au Ghana en franchise de droits. Dans la ligne de l'harmonisation des documents douaniers voulue par les États membres de la CEDEAO, le Ghana a adopté le certificat d'origine de la CEDEAO, la nomenclature douanière (SH) et le formulaire de déclaration en douane. Il applique le prélèvement communautaire de 0,5% sur les importations de marchandises en provenance de pays extérieurs à la région. Dans le cas des produits industriels, les critères d'admissibilité pour bénéficier du SLEC se fondent sur le respect des règles d'origine de la CEDEAO et d'autres conditions de certification.
- iii. **tarif extérieur commun (TEC):** le tarif extérieur commun de la CEDEAO a été adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement à Dakar (Sénégal) en octobre 2013, faisant de la CEDEAO une union douanière. La mise en œuvre du TEC a commencé en 2015 et a permis d'harmoniser les structures tarifaires de l'ensemble des États membres de la CEDEAO.

3.2.3 Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE

3.12. Les négociations entre les États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) et l'UE sur l'APE ont été achevées le 30 juin 2014 avec le paraphe d'un texte ayant fait l'objet d'un accord par les négociateurs en chef. Les chefs d'État ont approuvé l'Accord en juillet 2014 et l'ont ouvert à la signature des États membres. À ce jour, 15 des 16 pays d'Afrique de l'Ouest ont signé l'Accord, le Nigéria étant le seul pays à ne pas l'avoir encore signé. Cet accord permettrait à l'Afrique de l'Ouest de tirer pleinement parti des possibilités d'accès aux marchés offertes par l'UE et de s'intégrer à l'économie mondiale.

3.3 Commerce bilatéral

3.13. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la coopération dans le domaine du commerce et de l'investissement, le Ghana s'est lancé dans un programme ambitieux de création de conseils conjoints des entreprises avec ses principaux partenaires commerciaux bilatéraux. L'objectif est de renforcer cette coopération avec les partenaires stratégiques.

3.14. Outre ce qui précède, le Ghana a signé des accords bilatéraux et des mémorandums d'accord sur la coopération économique et commerciale afin d'étudier les possibilités offertes par les principaux marchés stratégiques, de favoriser la coopération commerciale et le transfert de technologie, et d'encourager l'investissement étranger direct (IED). Il s'agit notamment de l'Accord de partenariat commercial entre le Ghana et le Royaume-Uni, ainsi que des accords entre le Ghana et l'Allemagne et entre le Ghana et le Rwanda.

3.15. S'agissant des arrangements commerciaux préférentiels, le Ghana bénéficie des schémas généralisés de préférences (SGP) appliqués par des pays industrialisés autres que l'UE et les États-Unis.

3.3.1 APEi Ghana-UE

3.16. Par mesure de précaution pour protéger l'accès en franchise de droits au marché de l'UE contre tout retard éventuel dans la mise en œuvre de l'APE avec l'Afrique de l'Ouest, le Ghana a paraphé un APE intérimaire (APEi) le 28 juillet 2016, lequel a ensuite été ratifié par le Parlement le 3 août 2016. L'APEi Ghana-UE reprend le principe de l'APE relatif au maintien de l'accès en franchise de droits au marché de l'UE en échange d'une ouverture progressive du marché ghanéen, mais renonce aux avantages d'un accord régional harmonisé. La libéralisation tarifaire dans le cadre du nouveau régime a officiellement débuté le 1^{er} juillet 2021 avec la publication d'un communiqué conjoint par le gouvernement du Ghana et l'Union européenne.

3.3.2 Accord de partenariat commercial entre le Ghana et le Royaume-Uni

3.17. Les négociations en vue de l'Accord de partenariat commercial intérimaire entre le Royaume-Uni et le Ghana ont été conclues le 4 février 2021 et l'Accord a été signé le 2 mars 2021. Cet accord, qui a depuis été ratifié par le Parlement ghanéen, était auparavant appliqué à titre provisoire depuis le 5 mars 2021.

3.3.3 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA)

3.18. Les États-Unis offrent à un certain nombre de pays africains, dont le Ghana, un accès spécial à leur marché au titre de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA). En vertu de cette loi, plus de 6 000 produits des pays bénéficiaires entrent sur le marché des États-Unis en franchise de droits et sans contingent. Les vêtements confectionnés avec des tissus ou des fils produits aux États-Unis entrent également sur ce marché en franchise de droits et sans contingent.

4 CADRE DES POLITIQUES SECTORIELLES DU GHANA

4.1 Programme de transformation industrielle

4.1. Depuis 2017, le cadre des politiques sectorielles du Ghana est axé sur la mise en œuvre du programme de transformation industrielle en 10 points du gouvernement. Ce programme vise à poursuivre l'industrialisation, à tirer parti des possibilités d'accès aux marchés, à créer des emplois et à assurer la prospérité de tous les Ghanéens. Les différentes composantes du programme sont les suivantes:

- i. Programme national de relance industrielle
- ii. Un district, une usine
- iii. Industries stratégiques
- iv. Parcs industriels et zones économiques spéciales
- v. Développement des petites et moyennes entreprises (PME)
- vi. Programme de développement des exportations
- vii. Amélioration de l'infrastructure nationale du commerce de détail
- viii. Réformes de la réglementation des entreprises
- ix. Bourse de sous-traitance industrielle
- x. Amélioration du dialogue entre les secteurs public et privé

4.1.1 Industries stratégiques

4.2. Dans le cadre de son plan global visant à développer de nouveaux pôles de croissance aux fins de la transformation économique, le gouvernement a identifié un certain nombre d'industries stratégiques qui constituent de nouveaux piliers de croissance pour l'économie ghanéenne. Il s'agit notamment de l'assemblage de véhicules et de l'industrie automobile; des textiles et des vêtements; des produits pharmaceutiques; des huiles et graisses végétales; de l'amidon industriel; des produits chimiques industriels (y compris le sel industriel); de la fabrication de machines et d'équipements; de la production intégrée de bauxite et d'aluminium; de la sidérurgie; et de l'industrie pétrochimique.

Politique de développement de l'industrie automobile du Ghana

4.3. Le gouvernement ghanéen, dans le cadre de son programme de transformation, a identifié l'assemblage de véhicules et la fabrication de pièces pour véhicules automobiles comme une industrie stratégique dont les activités devraient être facilitées et soutenues dans le cadre du plan de développement industriel en 10 points. Ainsi, en 2019, la Politique de développement de l'industrie automobile du Ghana a été approuvée par le Cabinet, grâce à quoi le Ghana attire des investissements dans l'assemblage de véhicules de la part de grands fabricants d'équipements d'origine (FEO) et de partenaires d'investissement, avec des perspectives favorables de retombées sur la fabrication locale.

4.4. Les objectifs stratégiques de la Politique de développement de l'industrie automobile du Ghana sont les suivants:

- établir un pôle industriel totalement intégré et compétitif pour l'assemblage de véhicules en collaboration avec le secteur privé mondial, régional et national;
- créer des emplois hautement qualifiés dans l'assemblage de véhicules et la fabrication de composants et de pièces, avec des retombées sur d'autres secteurs de l'économie;
- mettre en place un système de financement des véhicules fondé sur les actifs pour les véhicules fabriqués dans le pays afin de garantir un prix abordable pour les acheteurs de véhicules;
- améliorer la balance des paiements grâce au remplacement des importations par des produits compétitifs et au développement des marchés d'exportation;
- améliorer la sécurité des véhicules et les normes environnementales.

Politique sucrière nationale

4.5. Afin d'offrir un cadre politique et incitatif prévisible et cohérent pour le développement d'une industrie sucrière intégrée au Ghana dans le cadre du programme gouvernemental de transformation industrielle, la politique sucrière nationale a été approuvée en novembre 2019. Celle-ci prévoit diverses mesures d'incitation destinées à attirer l'investissement dans l'industrie sucrière du Ghana. Elle assure également aux producteurs de sucre des conditions égales pour tous grâce auxquelles leurs droits et obligations sont pleinement protégés et respectés. Les prescriptions et les interventions ciblées prévues par la politique sucrière sont destinées à atteindre les objectifs stratégiques spécifiques suivants:

- i. développer et mettre en place dans le pays une industrie sucrière durable et compétitive au niveau mondial, afin d'atteindre l'autosuffisance dans la production de sucre d'ici à 2025;
- ii. créer des emplois agricoles et industriels (directs et indirects) hautement qualifiés et bien rémunérés grâce à des investissements importants du secteur privé dans des sucreries modernes et des plantations de canne à sucre à forte intensité de main-d'œuvre;
- iii. favoriser la concurrence à l'importation et les exportations de sucre brut et raffiné pour améliorer la balance des paiements;

- iv. attirer des investissements supplémentaires dans le développement de sous-industries telles que celles des engrais et des aliments pour animaux à partir des sous-produits de l'industrie sucrière.

4.1.2 Un district, une usine

4.6. L'initiative "Un district, une usine" (1D1F) est l'une des principales composantes du programme de transformation industrielle en 10 points du gouvernement du Ghana. Elle vise à soutenir l'établissement d'au moins une entreprise industrielle dans chacun des 260 districts; elle est impulsée par le secteur privé et facilitée par les pouvoirs publics.

4.7. L'objectif principal qui sous-tend le programme de transformation industrielle est de produire dans le pays pour répondre à la demande intérieure, accroître les exportations et concrétiser la stratégie "Ghana Beyond Aid" (Ghana au-delà de l'aide).

4.8. L'intervention vise à créer des débouchés commerciaux au niveau des districts en tirant parti des atouts et des ressources des zones d'intervention à l'aide de technologies efficaces et d'une chaîne de valeur axée sur la demande. L'initiative 1D1F vise à créer un environnement favorable et à soutenir la croissance et l'industrialisation des territoires métropolitains, municipaux et des districts du pays en offrant des possibilités d'investissement qui permettront d'augmenter l'emploi, d'élever les niveaux de vie, de supprimer les disparités régionales et de promouvoir l'intégration des femmes, la répartition des revenus et le développement durable.

4.1.3 Politique nationale en faveur des MPME et de l'entrepreneuriat

4.9. Afin d'offrir le cadre réglementaire, institutionnel, juridique et administratif nécessaire à la croissance et au développement du secteur des MPME et de l'entrepreneuriat, une politique nationale en faveur des MPME et de l'entrepreneuriat a été approuvée.

4.10. L'objectif global de cette politique est de favoriser la création d'emplois et la génération de revenus par la promotion des MPME nouvelles et existantes et l'amélioration de leur compétitivité afin de renforcer leur participation et leur contribution à l'économie ghanéenne.

4.11. Plus précisément, les objectifs de cette politique sont les suivants:

- i. faciliter la création et la promotion d'un secteur des MPME dynamique, viable et prometteur, qui encourage une culture entrepreneuriale innovante et soutient les jeunes entreprises à forte croissance;
- ii. favoriser la formalisation du secteur informel;
- iii. améliorer le développement économique local en renforçant le NBSSI et d'autres institutions pertinentes en vue de la création d'emplois;
- iv. promouvoir les entreprises à forte valeur ajoutée, tournées vers l'exportation ou le remplacement des importations et encourager l'utilisation de matières premières nationales;
- v. améliorer l'accès au financement.

4.12. Pour assurer la mise en œuvre réussie de cette politique et améliorer le fonctionnement du Conseil national de la petite industrie (NBSSI), une loi transformant le NBSSI en Agence ghanéenne des entreprises a été approuvée.

4.13. L'Agence est chargée, entre autres, de diriger, superviser et coordonner la promotion et le développement des secteurs des micro, petites et moyennes entreprises au Ghana. Elle a aussi pour mission de renforcer la capacité et la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises afin de les rendre compétitives sur les marchés intérieur et international.

4.2 Stratégie nationale de développement des exportations (NEDS)

4.14. En octobre 2020, la Stratégie nationale de développement des exportations (NEDS) a été lancée. La NEDS a été élaborée pour se conformer au plan national de transformation industrielle en 10 points. Elle vise également à créer des synergies en mettant l'accent sur le développement du secteur des exportations non traditionnelles pour: favoriser la diversification des exportations; promouvoir la valeur ajoutée; améliorer les possibilités de création d'emplois dans l'ensemble du pays; fournir une base solide et durable pour générer suffisamment de devises; améliorer et consolider le statut de pays à revenu intermédiaire du Ghana; et soutenir la réalisation de la stratégie "Ghana Beyond Aid" (GBA).

4.15. La NEDS est destinée à consolider les acquis du programme "Un district, une usine", une initiative visant à créer au moins une usine de taille moyenne à grande dans chacun des districts du pays afin de permettre au gouvernement de réaliser ses objectifs de développement, à savoir la répartition spatiale des industries, la création d'emplois, la valorisation des matières premières nationales et l'augmentation des revenus.

4.16. Elle devrait également permettre de remédier aux contraintes du côté de l'offre et d'améliorer la compétitivité des biens et services produits au Ghana afin de tirer parti du marché qui sera créé par la ZLECAF.

4.3 Réformes de la réglementation des entreprises

4.17. Le programme de réformes de la réglementation des entreprises est une initiative du gouvernement ghanéen coordonnée par le Ministère du commerce et de l'industrie, et mise en œuvre en partenariat avec divers ministères, départements et organismes, ainsi qu'avec des parties prenantes du secteur privé. Cette initiative comprend sept composantes principales visant à faire du Ghana l'environnement commercial le plus transparent et le plus efficacement réglementé d'Afrique.

4.18. Ces sept composantes sont les suivantes: i) des initiatives de réforme de la réglementation ciblées; ii) un registre électronique unique de toutes les réglementations commerciales; iii) un portail centralisé de consultation publique; iv) une évaluation de l'impact réglementaire (EIR); v) une révision continue des réglementations commerciales, en utilisant le principe de guillotine réglementaire; vi) un allègement ciblé de la réglementation; et vii) des mécanismes permanents de dialogue public-privé.

5 ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

5.1. Le Ghana apprécie beaucoup l'assistance technique qu'il reçoit de l'OMC depuis la création de cette dernière en 1995. Un certain nombre de fonctionnaires chargés du commerce ont bénéficié de cours de politique commerciale organisés à Genève ou à l'échelon régional, ainsi que d'ateliers et séminaires nationaux et régionaux. Le Ghana a également bénéficié du Programme de formation des Pays-Bas et, plus récemment, du Programme des jeunes professionnels (PJP). Les cours en ligne ont eux aussi été bénéfiques. Ils ont considérablement contribué à une meilleure prise de conscience et à l'amélioration de la compréhension des Accords de l'OMC et donc au renforcement des capacités des fonctionnaires. Une augmentation de l'assistance technique liée au commerce reste nécessaire dans les deux domaines prioritaires que sont l'amélioration des capacités institutionnelles pour la négociation et la mise en œuvre de la politique commerciale, et le soutien à la réforme de la législation et de la réglementation relatives au commerce.

5.2. Il a également été constaté que la connaissance et la compréhension des Accords de l'OMC et l'acquisition de compétences en matière de négociation ne suffisent pas nécessairement à elles seules à permettre aux pays en développement de surmonter les contraintes du côté de l'offre pour pouvoir tirer parti des possibilités d'accès aux marchés offertes par le système commercial multilatéral. C'est pourquoi il est nécessaire d'aider des pays en développement comme le Ghana, dont la capacité d'offre concurrentielle est limitée, à lever les contraintes du côté de l'offre, notamment dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce. À cet égard, le Ghana invite ses partenaires commerciaux à soutenir également la mise en œuvre de sa Stratégie nationale de développement des exportations (NEDS) et de son plan global de transformation industrielle.

6 CONCLUSION

6.1. Le Ghana est déterminé à respecter les principes du système commercial multilatéral (SCM). Il soutient par conséquent la libéralisation des échanges et les réformes économiques libérales au niveau mondial. Grâce à l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises dans le pays et parce que ce dernier est réputé pour être l'une des démocraties les plus stables du continent africain, le Ghana est, aujourd'hui plus que jamais, prêt à faire des affaires avec le reste du monde. Outre l'amélioration de l'environnement économique rendue possible par les politiques budgétaires prudentes qui ont été le moteur de la croissance et du développement jusqu'à l'arrivée de la pandémie de COVID-19, le Ghana continue d'offrir diverses formes d'incitations à l'investissement, d'avantages et de garanties. Les investisseurs étrangers sont invités à profiter de ces incitations pour investir au Ghana, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, du coton et des textiles, de la transformation des minéraux, du pétrole et du gaz, du tourisme, de l'énergie, des infrastructures, des services publics et de la santé, et dans d'autres secteurs stratégiques de l'économie.
